

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 4 juillet 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatre juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Toussaint, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Toussaint.

Monsieur Régis HAINGUE, Maire, présidant la séance, procède à l'appel nominal.
Etaient présents: Mmes DETAIN Solange, BONNET Ingrid, Adjointes au Maire,

Mr ANQUETIL Michel, Mmes AUPERT Emmanuelle, CORDONNIER Catherine, GRENIER Claire, LEVIEUX Agnès, Mrs THIEULIN Franck, AVENEL Emmanuel, VINCENT Philippe Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration: Mr LEROY Grégory, Adjoint au maire donnant procuration à Mr HAINGUE Régis, Maire.

Mme GODARD Estelle, Conseillère Municipale donnant procuration à Mme AUPERT Emmanuelle, Conseillère Municipale.

Absent excusé : Mr CAVELIER Jérémy, Conseiller municipal

Madame LEVIEUX Agnès a été élue secrétaire de la séance.

Monsieur HAINGUE propose aux membres du Conseil d'approuver et de signer le compte-rendu de la précédente réunion.

BILAN SCOLAIRE 2024

Monsieur HAINGUE informe que l'école fermera ce vendredi 5 juillet que le spectacle de l'année s'est bien déroulé la semaine passée. Il fait savoir que le directeur Mr GRANCHER Damien a annoncé une potentielle ouverture de classe à la rentrée prochaine avec un effectif éventuel de 84élèves.

Monsieur AVENEL demande où serait installée la nouvelle classe si il y a une ouverture.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne voit que la solution de transformer la bibliothèque est salle de classe.

Monsieur HAINGUE précise qu'il devrait y avoir une animation théâtre subventionnée par l'Etat pour la rentrée prochaine. Ainsi les enfants se rendront au théâtre et vont également découvrir tout ce qu'il existe autour du théâtre.

Monsieur le Maire soulève le problème des bâtiments de la garderie et de la motricité, devenus obsolètes, avec des infiltrations d'eau, impossible à chauffer correctement.

La garderie se fait actuellement dans la classe de la maternelle mais l'enseignante de maternelle ne peut préparer sa classe donc les enfants sortent dans la cour à 8h30 jusqu'au début des cours.

Il est suggéré l'installation d'un algeco mais les couts sont élevés. Pour le démontage des deux bâtiments se pose le souci du désamiantage.

Monsieur ANQUETIL demande où se trouve l'amiante. On lui répond dans les cloisons.

Le coût d'un algeco d'une superficie d'environ 70m² est de 5443€ HT en location mensuelle et de 114550€ HT en acquisition. (à prévoir les raccordements électriques en plus)

Il a été demandé un chiffrage pour la construction d'un nouveau bâtiment en béton ou bois.

Madame AUPERT demande si les communes du RPC participeront. On lui répond qu'il y a une probabilité et que cela serait au prorata d'élèves.

Monsieur le Maire fait savoir qu'on ne peut savoir l'avenir de l'école car à la rentrée sont prévus 82élèves mais en juin, il part 10 élèves et l'année suivante 12élèves et pas beaucoup de

naissances. De plus le lotissement qui devait se faire à Ganzeville que 2 parcelles sont en cours de constructions et celui de Toussaint n'est toujours pas commencé.

Monsieur le Maire informe que le RPC Contremoulins/Ganzeville/Toussaint s'est réuni et a décidé de procéder à une augmentation des tarifs pour les repas de la cantine, compte tenu que la société New Rest applique une augmentation des repas pour les maternelles de 0.20€ et les primaires de 0.21€. Après consultation des tarifs des communes environnantes, notre service de cantine reste un des moins chers.

Sur la proposition des membres du RPC, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

☞ DECIDE d'appliquer le repas de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2024
Comme suit :

3.80€ le repas pour les enfants

7.40€ le repas pour les surveillants ou adultes

En ce qui concerne la garderie périscolaire, le RPC Contremoulins/Ganzeville/Toussaint ne souhaite pas augmenter ce service.

☞ DECIDE d'appliquer le tarif de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2024

Comme suit :

1.30€ l'accueil du matin à partir de 7h30-8h50

1.60€ l'accueil du soir à partir de 16h30-18h30

TRAVAUX 2024

Effacement de réseaux Rue du château d'eau

Monsieur HAINGUE informe les membres du conseil que les travaux d'effacement de réseaux Rue du Château d'eau sont en cours et qu'ils ont été interrompu suite à la découverte d'une bombe datant de la seconde guerre mondiale. Les démineurs de Caen sont intervenus et les travaux ont pu reprendre.

Voirie

Monsieur HAINGUE fait savoir que le Département accorde une subvention pour la réfection des voiries de la rue de l'Epinay, de la Mare et de Beauvais. Les travaux seront effectués en semaine 43.

City Stade

Monsieur HAINGUE fait savoir que le City Stade a pris du retard mais que le boulodrome est terminé.

Vestiaire Foot

Monsieur HAINGUE informe que le couvreur ne peut intervenir pour le moment, problème d'approvisionnement des matériaux. L'intérieur sera rénové par les licenciés du club.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions Modificatives

Monsieur le Maire informe que suite au dépôt du BP en Trésorerie, ils nous demandent d'effectuer des Décisions Modificatives afin de créditer certains chapitres. Il n'y a aucune incidence sur le vote du budget.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE la décision modificative suivante en effectuant un virement au Budget 2024:

Investissement	Chapitre 001: - 1€ Chapitre 21: +1 Article 2135 Chapitre 204: + 2258€ Article 2046 Chapitre 21: - 2258€ Article 21758 Chapitre 021: - 14634€ Chapitre 10: +14634€ Article 1068
Fonctionnement	Chapitre 023: -14634€ Chapitre 002: -14634€ Chapitre 011: -2900€ Article 6226 Chapitre 011: -1000€ Article 6156 Chapitre 011: -1035€ Article 60628 Chapitre 65: +4935€ Article 65888

INFORMATIONS DIVERSES

RLPi

Monsieur le Maire fait savoir qu'il pris le 27 juin dernier un arrêté faisant opposition au transfert du pouvoir de police au président de l'Agglo Fécamp Caux Littoral.

Gôûter de fin d'année

Monsieur le Maire informe qu'un goûter sera offert aux enfants de l'école vendredi 5 juillet.

Foulées Toussaintaises

Monsieur le Maire rappelle que les Foulées Toussaintaises auront lieu le 27 octobre prochain.

Téléthon

Monsieur le Maire rappelle que le Téléthon avec les structures gonflables aura lieu le 16 et 17 novembre prochain.

Monsieur VINCENT demande pourquoi la peinture sur la D926 n'est pas effectuée, on lui répond qu'il faut attendre que le goudron soit bien sec.

N'ayant plus de questions, à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20.

U le Maire,



